

Image not found or type unknown



convocation tribunal judiciaire

Par **cyrille44410**, le **11/08/2024 à 20:56**

rn rn rn rn rn Bonjour, je suis convoqué au tribunal judiciaire le 4 octobre 2024 rn pour une dette de crédit a la consommation d'un montant de 2600 euros puis je aller en prison pour cette somme merci de votre réponse rn rn rn rn rn

Par **yapasdequoi**, le **11/08/2024 à 21:40**

Bonjour, rn rn Non on ne met plus personne en prison pour dette. rn rn Par contre préparez vous à des saisies de vos revenus et de vos biens.

Par **cyrille44410**, le **11/08/2024 à 22:12**

je suis actuellement au chômage te je touche que 780 euro de pole emploi et il ne peux pas me saisir la totalité rn net les meubles ne sont pas a mon nom

Par **yapasdequoi**, le **24/08/2024 à 10:44**

Le seul moyen d'échapper à la saisie c'est de déposer un dossier de surendettement.